Nations Unies S/PV.3673



# Conseil de sécurité

*Provisoire*

Cinquante et unième année

**3673**e séance

Vendredi 14 juin 1996, à 10 heures

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Elaraby | (Égypte) |
| *Membres* : | Allemagne | M. Kaul |
| | Botswana | M. Nkgowe |
| | Chili | M. Larraín |
| | Chine | M. Wang Xuexian |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Albright |
| | Fédération de Russie | M. Lavrov |
| | France | M. Dejammet |
| | Guinée-Bissau | M. Queta |
| | Honduras | M. Martínez Blanco |
| | Indonésie | M. Wisnumurti |
| | Italie | M. Fulci |
| | Pologne | M. Matuszewski |
| | République de Corée | M. Park |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir John Weston |

## Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1996/412)

96-85794 (F)

*La séance est ouverte à 10 h 30.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane**

**Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1996/412)**

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan, document S/1996/412.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/430, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur est le représentant du Tadjikistan, à qui je donne la parole.

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous souhaiter plein succès dans vos multiples activités visant à assurer l'efficacité des travaux du Conseil. J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent de la République populaire de Chine, l'Ambassadeur Qin Huasun, Président du Conseil durant le mois de mai, pour le travail considérable et positif qu'il a effectué durant son mandat.

Le Gouvernement du Tadjikistan est très reconnaissant à la communauté internationale de l'aider à régler le conflit intertadjik. J'ai été chargé par le Président du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, d'exprimer sa sincère gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'attention et les énormes efforts qu'il déploie en vue d'arriver à la concorde et à la paix au Tadjikistan.

Mon gouvernement se félicite que le Conseil de sécurité accorde une constante attention à la question du règlement du conflit intertadjik et qu'il prenne des mesures concrètes pour parvenir rapidement à la réconciliation nationale au Tadjikistan.

Nous apprécions au plus haut point les efforts de l'ancien Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Ramiro Píriz-Ballón, qui a grandement contribué à un règlement du conflit intertadjik. Nous exprimons l'espoir que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général qui vient d'être nommé, M. Gerd Merrem, poursuivra ces efforts avec succès.

De par leur rôle d'observateurs dans les négociations intertadjikes, les États et les organisations internationales de la région ont apporté une contribution importante et précieuse au règlement pacifique du conflit au Tadjikistan.

Nous prenons note avec satisfaction de l'existence de liens étroits et utiles entre la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, ainsi qu'avec les forces déployées le long de la frontière du Tadjikistan, qui représente certainement un facteur important de stabilisation de la situation.

Le conflit non réglé et ses conséquences socio-économiques représentent un lourd fardeau pour le peuple tadjik qui souffre depuis longtemps. À cet égard, j'estime extrêmement important de réaffirmer que mon gouvernement est

pleinement attaché à un règlement uniquement politique et pacifique des problèmes existants et qu'il est résolument pour la poursuite, sous l'égide des Nations Unies, des pourparlers intertadjiks en dépit des maigres résultats obtenus jusqu'à présent, ce dont la délégation du Gouvernement n'est pas responsable.

Dans ses efforts pour la prompte reprise des activités de la Commission mixte pour la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu temporaire et la cessation des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays, mon gouvernement, dans une note verbale adressée le 8 juin 1996 à la MONUT, a réaffirmé une fois encore qu'il était prêt à assurer la protection des représentants de l'opposition qui sont membres de cette commission. Nous comptons que cette mesure prise par le Gouvernement lèvera les obstacles existants et accélérera la reprise des activités de la Commission mixte.

Mon gouvernement, qui attache la plus grande importance à la réalisation d'un règlement négocié, coopère étroitement avec le Représentant spécial du Secrétaire général et avec la MONUT. Il prend en outre d'autres mesures pour instaurer la paix civile et la concorde dans le pays.

L'initiative du Président, S. E. M. Emomali Rakhmonov, a conduit à la signature à Douchanbe, le 9 mars 1996, d'un accord de paix sociale au Tadjikistan, sur lequel les dirigeants du pays et les chefs de près de 40 partis politiques, mouvements sociaux, associations nationales et communautés religieuses ont apposé leur signature. L'accord représente un modèle pour la réconciliation nationale dans l'optique de l'édification d'une société démocratique pluraliste aux normes élevées en matière de droits de l'homme et d'une participation égale de toutes les forces politiques et régionales à la vie du pays.

Ce même objectif a été poursuivi par mon gouvernement lorsque, durant les pourparlers intertadjiks, il a proposé de tenir une session extraordinaire du Parlement avec la participation des dirigeants du Mouvement du renouveau islamique du Tadjikistan et d'autres représentants de l'Opposition tadjike unie. Nous sommes fermement convaincus que cette session aurait pu marquer un tournant dans le processus de réconciliation nationale. On peut seulement regretter le fait que, malgré l'appel du Secrétaire général, transmis aux dirigeants de l'opposition par l'intermédiaire de son ancien Envoyé spécial, M. Ismat Kittani, les dirigeants de l'opposition ont refusé de prendre part aux travaux de la session extraordinaire, violant ainsi le seul accord énoncé dans la déclaration d'Achkhabad.

Pour atteindre ces objectifs, la branche armée irréconciliable de l'opposition — apparemment avec le consentement des dirigeants de l'Opposition tadjike unie — est encline à poursuivre sa politique de pression armée continue sur le Gouvernement. Ces forces continuent de recourir largement à des tactiques terroristes et d'intimidation, et violent systématiquement et de façon flagrante l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaire des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays. Le 21 mai 1996, le Conseil de sécurité a, à juste titre, condamné les offensives planifiées et organisées de l'opposition tadjike armée, qui ont entraîné de nombreuses pertes parmi la population civile.

Nous sommes reconnaissants aux pays donateurs, aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations internationales, qui s'efforcent de fournir une assistance désintéressée à notre pays. Cependant, malgré l'appui humanitaire intensif de la communauté internationale, la situation reste critique. En outre, des pluies torrentielles, des inondations de printemps et des glissements de terrain ont causé des pertes notables à l'économie nationale, au secteur agricole en particulier. Il y a eu des pertes en vies humaines et des dégâts importants sur le plan social. À la suite de quoi la situation humanitaire s'est encore détériorée. La population du Tadjikistan continue de souffrir de pénuries aiguës d'aliments et de médicaments. Malgré les efforts énergiques déployés par mon gouvernement pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles, tout cela a indiscutablement un effet négatif sur l'économie du pays, déjà perturbée par la guerre civile, et sur le bien-être social de la population.

Nous exprimons l'espoir que l'appel lancé par le Conseil de sécurité le 21 mai 1996 à l'effet :

> «de prendre sans tarder les dispositions qui s'imposent à l'appui des efforts humanitaires déployés par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales.» (*S/PV.3665, p. 3*)

en faveur du Tadjikistan sera entendu, et que l'appui dont la population de mon pays a besoin dans ces temps difficiles lui sera fourni.

Je pense qu'il est nécessaire de souligner une fois encore que le Gouvernement du Tadjikistan croit que la voie conduisant à la paix dans le pays passe par la poursuite du dialogue intertadjik et le règlement des divergences existantes sur la base de la légalité constitutionnelle et uniquement par des moyens politiques. Nous sommes convaincus que c'est précisément de cette façon que la

stabilité peut être restaurée dans le pays et que notre peuple aura la possibilité de progresser davantage sur la voie d'un accord national, du développement des institutions sociales démocratiques et de la mise en oeuvre des réformes économiques.

Sur cette base, le Gouvernement du Tadjikistan se féliciterait de la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), car le personnel de la MONUT, représentant la présence des Nations Unies dans la région, contribue dans une grande mesure à la stabilité et à la poursuite du processus de paix dans son ensemble.

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant du Tadjikistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Fulci** (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, à titre personnel, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Étant donné que je vous connais depuis le premier jour où je suis arrivé ici, je n'ai pas le moindre doute qu'on se souviendra de votre présidence.

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au Représentant permanent de la Chine, l'Ambassadeur Qin Huasun, pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche avec la plus grande impartialité durant le mois de mai.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la présidence italienne de l'Union européenne.

Le Conseil de sécurité a suivi de près la situation au Tadjikistan au cours des derniers mois et exprimé sa vive préoccupation face à la détérioration de la situation sur le terrain. Les activités militaires menées par l'opposition et, plus récemment par le Gouvernement, ont montré que le cessez-le-feu est pour le moins fragile et fait l'objet de violations à grande échelle.

À notre avis, la déclaration présidentielle du 21 mai a envoyé un message clair aux parties à la suite de l'offensive préméditée lancée par l'opposition tadjike armée dans la région de Tavildara. Le Conseil a noté avec préoccupation que la spirale de violence a coûté la vie à des civils et à des membres des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI).

En même temps, l'impasse politique où s'est trouvé le dialogue intertadjik à la suite des pourparlers d'Achkhabad a été attribuée à la perte de confiance entre les parties. Certains des éléments de ce tableau inquiétant étaient l'attitude affichée par l'opposition au cours des négociations et sur le terrain; l'absence de garanties de sécurité adéquates écrites données par le Gouvernement aux membres de l'opposition de la Commission mixte; et les délais de l'enquête relative au sort de M. Zafar Rakhmonov, enlevé en février dernier.

Nous partageons l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport (S/1996/412) du 7 juin 1996 et nous souscrivons à ses propositions. Nous voudrions nous concentrer sur les trois aspects suivants.

Ce conflit ne peut être réglé que par le dialogue intertadjik. Mais la solution politique nécessaire continue de nous échapper. Par conséquent, les pourparlers intertadjiks devraient reprendre sans retard. Malheureusement, les membres de l'opposition ont choisi de ne pas participer à la session extraordinaire du Parlement, organisée à l'initiative du Président Rakhmonov en tant que première mesure en vue de la participation de toutes les forces politiques du Tadjikistan au processus de réconciliation. Comme le rapport du Secrétaire général l'indique, les dirigeants de l'opposition ont réaffirmé leurs idées quant à la création d'un conseil de réconciliation nationale. Quelle que soit la formule qui sera finalement retenue, la réconciliation nationale doit, à l'évidence, être l'élément central du dialogue intertadjik.

Nous nous félicitons de la nomination du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan, M. Gerd Merrem, qui a pris contact avec les parties et les dirigeants de la région. Un premier résultat a été obtenu : le Gouvernement et l'opposition sont convenus de proroger pour une nouvelle période de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 26 août 1996, la validité de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaire des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays conclu à Téhéran. Cependant, il y a eu des violations graves du cessez-le-feu et, selon les dernières nouvelles, les combats continuent.

Les parties doivent respecter les obligations auxquelles elles ont souscrit. La communauté internationale ne peut continuer d'accorder appui et engagement sans un plus grand niveau de coopération des parties elles-mêmes. Celles-ci doivent tirer parti des signes positifs apparus en mai lorsqu'elles décidèrent de proroger le cessez-le-feu.

Nous comptons sur les efforts de médiation du Représentant spécial. Des mesures de confiance concrètes, telles que la libération inconditionnelle des prisonniers capturés par l'opposition dans la région de Tavildara, devraient être mises en oeuvre.

Dans ce contexte, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MONUT pour une nouvelle période de six mois. Nous restons toutefois préoccupés du fait que les retards dans l'application d'un cessez-le-feu effectif risquent de créer une situation où la participation directe des Nations Unies après cette période de six mois ne sera plus recommandable. Nous ne pouvons tolérer les menaces à la sécurité du personnel de la MONUT, pas plus que nous ne pouvons tolérer que des restrictions soient imposées à la liberté de mouvement des observateurs militaires pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur sécurité. Aujourd'hui plus que jamais, il faut clairement faire comprendre aux parties que les efforts considérables déployés par les Nations Unies du point de vue tant des ressources financières que des ressources humaines ainsi que de leur participation aux négociations ne peuvent plus être considérés comme acquis.

De nouveaux retards dans la réalisation de résultats positifs dans le dialogue intertadjik risquent de porter préjudice non seulement à l'élan des négociations que l'ONU essaie de maintenir mais également à l'appui financier dont ont tant besoin la population et le pays touchés par cette crise.

Les pays suivants associés à l'Union européenne s'alignent sur cette déclaration : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. L'Islande et la Norvège souscrivent également à cette déclaration.

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Kaul** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais dire tout d'abord que l'Allemagne appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne et des États qui se sont associés avec une nouvelle déclaration importante de l'Union européenne.

La réunion d'aujourd'hui du Conseil de sécurité est une importante occasion de faire le point sur ce que les efforts des parties au conflit, du Conseil, du Secrétaire général et de ses Représentants spéciaux, et des autres États et entités concernés ont permis de réaliser. Le résultat est que les combats se poursuivent intensivement dans la région de Tavildara, que la situation humanitaire est très grave et que les perspectives de progrès dans les pourparlers intertadjiks sont plutôt sombres. L'Accord de Téhéran du 17 septembre 1994, qui représente la base d'un règlement politique négocié, n'a été au mieux que partiellement mis en oeuvre.

L'opposition islamiste armée semble sur le point de prendre le contrôle d'une partie importante et stratégique du Tadjikistan. La région de Leninabad et d'autres régions échappent graduellement au contrôle du Gouvernement. Il y a même certains signes de discorde au sein du Gouvernement dominé par les Kulyabi. Nous voyons donc un réel danger d'«afghanisation» du conflit, avec de graves conséquences pour la stabilité régionale.

Les deux parties portent une lourde responsabilité dans cette évolution. Nous notons cependant un obstacle majeur à un règlement dans le fait que le Gouvernement ne s'est pas montré favorable à la participation d'autres groupes régionaux et politiques du Tadjikistan. Un compromis politique viable ne peut pas seulement consister en un partage du pouvoir entre les parties au conflit, mais doit avoir pour objectif la mise en place de véritables processus démocratiques de prise de décisions. Si le Gouvernement n'est pas réellement disposé à partager le pouvoir, un compromis ne pourra pas être atteint.

L'Allemagne appuie le projet de résolution, lequel prévoit une prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour une nouvelle période de six mois. Nous attachons toutefois beaucoup d'importance à l'intention exprimée dans le rapport du Secrétaire général et dans le projet de résolution de revoir sérieusement l'avenir de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies au Tadjikistan après ces six mois, dans le cas où le processus de paix n'aurait enregistré aucuns progrès significatifs.

Dans ce contexte, ce qu'il faut d'abord et avant tout est une cessation immédiate des hostilités par les deux

parties. Si les deux parties continuent de jouer la carte militaire et font traîner les choses dans la poursuite des pourparlers intertadjiks, il n'en résultera que davantage de souffrances pour le peuple du Tadjikistan. Nous appelons les parties à rechercher un règlement pacifique et négocié. Si cet appel n'est pas entendu et si les obligations auxquelles les parties ont souscrit ne sont pas respectées, le Conseil sera tenu en fin de compte d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Si l'on veut que la MONUT accomplisse effectivement son mandat, toutes les restrictions sur sa liberté de mouvement doivent être levées, notamment par le Gouvernement du Tadjikistan. Les assurances verbales à cet effet ne suffisent pas. En outre, il est impératif que la Commission mixte, créée pour contrôler les violations du cessez-le-feu, reprenne son travail, suspendu après le retrait de l'opposition, intervenu à la suite de l'enlèvement, le 24 février 1996, du membre de l'opposition qui assurait la coprésidence de la Commission. Il est regrettable qu'aucune information ne soit parvenue du Gouvernement du Tadjikistan sur les résultats de son enquête sur cet incident. D'autre part, nous avons noté que le Gouvernement a, à l'évidence, donné par écrit les garanties de sécurité demandées par l'opposition, et nous encourageons l'opposition à les accepter de bonne foi.

Les parties au conflit, tant le Gouvernement du Tadjikistan que l'opposition, doivent maintenant comprendre le message de sévère mise en garde qui leur est adressé aujourd'hui dans le projet de résolution. Le Conseil accorde aux parties une autre chance de six mois — probablement la dernière — pour qu'elles démontrent réellement leur volonté d'arriver à un cessez-le-feu effectif et à la réconciliation nationale, avec l'assistance du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, de la MONUT et des éléments de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants.

L'Allemagne est heureuse d'avoir pu apporter une contribution volontaire à la MONUT de 1 million de deutsche marks pour la doter de moyens de transport aériens. Enfin, je voudrais rendre hommage aux membres de la MONUT et les remercier de s'acquitter de leur mission dans des circonstances qui sont aujourd'hui très difficiles.

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour une motion d'ordre.

**Sir John Weston** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis désolé d'interrompre le déroulement normal du débat mais je dois faire une observation à propos de ce que le représentant de l'Allemagne vient de dire. Parlant de la déclaration de l'Ambassadeur Fulci, il a dit que ce dernier s'exprimait au nom de l'Union européenne. J'ai la déclaration de l'Ambassadeur Fulci devant moi, et nulle part dans sa déclaration il ne prétend s'exprimer au nom de l'Union européenne. Il a soigneusement indiqué qu'il parlait au nom de la présidence italienne de l'Union européenne. Si je dis cela, c'est parce que mes propres instructions ne m'ont pas permis d'accepter qu'il parle au nom de l'Union européenne pour des raisons connues de la délégation allemande et qui n'ont aucun rapport avec la question inscrite à l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie est extrêmement préoccupée par l'absence de progrès sur la voie d'un règlement politique du conflit au Tadjikistan et, en particulier, par l'intensification des combats dans la région de Tavildara. Les parties tadjikes doivent réaffirmer leur attachement déclaré à un règlement exclusivement politique et pacifique du conflit sur la base de concessions mutuelles et de compromis. Nous nous réjouissons de la déclaration que vient de faire le représentant du Tadjikistan, qui contient ces assurances. Nous sommes fermement convaincus que seule une application totale et rigoureuse par les parties de tous les engagements auxquels elles ont souscrit et des résolutions du Conseil de sécurité peut créer les conditions requises pour faire avancer le processus de négociation. Nous condamnons fermement les actes terroristes commis contre la population civile et les Forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Le terrorisme doit cesser.

La Russie est favorable à un dialogue intertadjik réellement continu et dynamique. Nous nous réjouissons de l'accord sur la reprise des pourparlers intertadjiks d'Achkhabad. Nous invitons les parties à adopter une attitude responsable vis-à-vis de leur participation et à démontrer la volonté politique de parvenir à des solutions de compromis aux problèmes clefs d'un règlement.

Nous souhaitons plein succès au Représentant spécial du Secrétaire général dans ses nobles efforts. En tant qu'État observateur aux pourparlers intertadjiks, la Russie lui apportera tout le soutien possible.

La délégation russe attache une grande importance à la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan, dont les activités sont un facteur important de retenue et de stabilisation et représentent un soutien indispensable à un dialogue politique constructif. Les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI et les forces russes frontalières continueront d'appuyer les efforts de la Mission dans l'exécution de son mandat. Les parties tadjikes doivent immédiatement éliminer tous les obstacles et créer les conditions nécessaires pour que la Mission s'acquitte effectivement de sa tâche et pour que les activités de la Commission mixte chargée de vérifier le respect de l'accord de cessez-le-feu puissent reprendre rapidement. Nous prenons note de la réaffirmation, par le Gouvernement du Tadjikistan, de son adhésion aux principes de la liberté de mouvement des observateurs de l'Organisation des Nations Unies et de l'octroi de garanties de sécurité aux membres de l'opposition faisant partie de la Commission mixte.

La délégation de la Russie exprime sa reconnaissance à tous les membres du Conseil pour leur appui aux dispositions fondamentales du projet de résolution que nous avons présenté et pour leurs importantes propositions et ajouts, qui ont augmenté substantiellement son poids politique.

Nous espérons que les parties tadjikes assumeront toutes leurs responsabilités, et qu'elles prendront note et tiendront compte de la position unanime du Conseil de sécurité.

**M. Nkgowe** (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation du Botswana est profondément préoccupée par les combats à grande échelle au Tadjikistan. De toute évidence, les parties ne sont pas prêtes à remplir les conditions énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité. Il est regrettable que la situation au Tadjikistan demeure ce qu'elle était il y a six mois, lors du dernier réexamen, par le Conseil de sécurité, du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). En d'autres termes, aucun progrès véritable n'a été enregistré dans les pourparlers intertadjiks, malgré les intentions déclarées des parties de résoudre leur différend par le dialogue politique. Il est vraiment troublant d'apprendre que les hostilités ont atteint un nouveau niveau d'intensité depuis la fin de la guerre civile en 1992.

Ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. La MONUT fait un bon travail dans des conditions difficiles, mais nous ne pensons pas que le moment soit venu de retirer la Mission, car il y a toutes les chances que cela aggrave la situation au Tadjikistan, et ait un effet néfaste sur la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région. Le projet de résolution fait toutefois clairement savoir aux parties que la prorogation du mandat de la MONUT dépend du respect par les parties de l'Accord de Téhéran, d'un cessez-le-feu effectif et de progrès dans les pourparlers de paix. Les parties doivent comprendre que le mandat de la MONUT ne peut être prorogé indéfiniment. Sa prorogation dépend de la coopération des parties elles-mêmes et de leur engagement dûment prouvé d'oeuvrer en vue du règlement politique de leurs divergences.

Nous espérons que les parties tiendront dûment compte du paragraphe 4 du projet de résolution, qui exprime l'intention du Conseil de revoir l'engagement futur de l'Organisation des Nations Unies au Tadjikistan à la fin du renouvellement de son mandat, au cas où les perspectives de paix ne se seraient pas améliorées. Cela concorde tout à fait avec ce que déclare le Secrétaire général au paragraphe 29 de son rapport, à savoir que si les perspectives d'un règlement de paix ne se sont pas améliorées au moment de la prochaine période de réexamen du mandat, le Conseil devra envisager d'autres options pour l'avenir de la MONUT, y compris la possibilité de son retrait.

Enfin, ma délégation voudrait souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Merrem. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau travail.

**M. Park** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, ma délégation souhaite remercier sincèrement le Secrétaire général de son rapport détaillé et objectif sur l'évolution de la situation au Tadjikistan, qui contient également une recommandation opportune concernant la prochaines ligne d'action du Conseil.

C'est avec beaucoup d'inquiétude et de consternation que ma délégation a observé la détérioration de la situation au Tadjikistan, laquelle, selon le rapport du Secrétaire général, en est au stade le plus mauvais et le plus explosif depuis la fin de la guerre civile de 1992. En particulier, l'intensification des combats autour de Tavildara depuis le début du mois de mai suscite de graves préoccupations. Nous craignons que la chute de Tavildara aux mains de l'opposition, le 12 mai, et le lancement d'une contre-offensive par les forces du Gouvernement, le 2 juin, soient les signes annonciateurs de l'extension potentielle de la violence qui frappe le pays.

Comme chacun sait, les dimensions militaire et politique de tout conflit sont étroitement imbriquées. À cet

égard, la situation au Tadjikistan ne fait pas exception. Selon nous, le retard constaté dans la reprise des pourparlers intertadjiks est tout aussi perturbant que la situation sur le terrain. Le fait même que le cessez-le-feu n'a pas été correctement observé par les parties tadjikes confirme l'importance vitale d'une volonté politique pour l'application effective des engagements de nature militaire.

Dans le même ordre d'idée, ma délégation est encouragée de savoir que le Gouvernement du Tadjikistan et l'opposition tadjike sont tous deux convaincus que le conflit dans leur pays ne peut être réglé qu'au moyen d'un dialogue politique. Nous sommes par ailleurs soulagés d'apprendre que les deux parties ont finalement accepté de reprendre les pourparlers intertadjiks au début juillet.

Nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Gerd Merrem, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan, et lui exprimer notre appui, alors qu'il travaille d'arrache-pied pour rapprocher les positions des deux parties et établir un véritable lien de réconciliation nationale. En plus d'avoir facilité l'accord sur la reprise des pourparlers intertadjiks, il a également joué un rôle déterminant s'agissant d'obtenir une prorogation temporaire mais vitale de l'accord de cessez-le-feu.

Bien que le Secrétaire général ait demandé qu'on laisse passer suffisamment de temps pour voir le résultat complet des efforts du Représentant spécial, nous sommes heureux qu'en relativement peu de temps sa mission ait déjà abouti à des résultats aussi positifs. Évidemment, l'une des tâches majeures du Représentant spécial dans la situation actuelle est d'aider les parties tadjikes à prendre les mesures nécessaires pour traduire leurs paroles en actes. Nous l'assurons de notre plein appui alors qu'il se bat contre d'immenses difficultés.

Gardant à l'esprit que le fonctionnement adéquat des cadres institutionnels est également crucial pour l'amélioration de la situation au Tadjikistan, je voudrais faire remarquer ce qui suit. Premièrement, la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies pour le Tadjikistan (MONUT) doivent être assurées. Si les parties tadjikes apprécient vraiment le rôle joué par la MONUT dans la stabilisation de la situation dans le pays, c'est le minimum que doivent faire les parties directement intéressées.

Deuxièmement, les activités de la Commission mixte, qui ne fonctionnait pas pour des raisons de sécurité, doivent reprendre sans retard. Étant donné que la Commission mixte est le seul cadre institutionnel créé par l'Accord de Téhéran de 1994 et qu'il se compose des parties directement concernées, nous pensons que la prompte reprise de ses travaux est d'une grande importance pour la mise en oeuvre efficace de l'accord de cessez-le-feu.

Troisièmement, les contacts réguliers de la MONUT avec les forces frontalières russes et les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, ainsi que la coopération étroite entre la MONUT et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui ont été satisfaisants jusqu'à présent, devraient se poursuivre et être encouragés davantage. À vrai dire, la liaison entre la MONUT et les accords régionaux est la preuve patente de l'avantage mutuel d'une telle coopération.

Enfin, la mise en place d'un poste de liaison supplémentaire à Taloqan devrait être accélérée pour maintenir le contact avec les dirigeants de l'opposition qui y sont stationnés. À cet égard, la prompte mise au point des arrangements nécessaires entre les autorités afghanes et l'Opposition tadjike unie est par-dessus tout nécessaire.

Avant de terminer, je voudrais également relever la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil réexamine l'engagement de l'ONU au Tadjikistan si les chances de progrès ne se sont pas améliorées à la fin de la prochaine période de six mois. Ma délégation espère vivement que cela constituera un ferme message à l'adresse des parties intéressées, pour qu'ils comprennent que sans un prompt rétablissement d'un cessez-le-feu efficace, et sans véritables progrès dans les pourparlers politiques, le Conseil devra réagir en conséquence.

Comme le document dont nous sommes saisis semble refléter de façon appropriée tous les éléments que j'ai mentionnés, ma délégation votera pour le projet de résolution.

**M. Martínez Blanco** (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, Monsieur, nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Vos compétences remarquables et votre vaste expérience garantissent le succès de nos travaux. Nous vous offrons ainsi qu'à la délégation de l'Égypte toute notre coopération. Nous voudrions également féliciter l'Ambassadeur Qin Huasun et la délégation de la Chine de l'excellent travail qu'ils ont effectué au mois de mai.

Ma délégation est fermement convaincue que la solution du conflit où se débat aujourd'hui le Tadjikistan ne pourra être trouvée que par des moyens pacifiques, par le dialogue entre les parties et sur la base de compromis et de concessions mutuelles. Malheureusement, les divergences qui subsistent encore entre les parties tadjikes font que la situation actuelle au Tadjikistan s'est franchement détériorée et qu'aucun progrès n'a été fait dans les négociations visant à parvenir à un règlement politique qui permettrait de rétablir la paix et la concorde nationale.

Les déclarations réitérées des parties tadjikes selon lesquelles il ne peut y avoir de solution militaire au conflit, qu'elles sont en faveur du dialogue politique et qu'elles sont prêtes à reprendre les négociations, semblent être en contradiction avec la reprise des hostilités dans le pays. Des événements comme ceux qui se sont produits dans la région de Tavildara, qui ont fait plusieurs morts et ont aggravé la situation humanitaire font douter de la sincérité et de la volonté de paix des parties.

Ma délégation pense que si les parties veulent véritablement poursuivre le processus de négociations, elles doivent d'abord se conformer strictement aux dispositions de l'Accord de Téhéran du 17 septembre 1994 sur un cessez-le-feu et la cessation d'autres hostilités. Cela étant une condition *sine qua non* à la continuation des pourparlers, ma délégation estime que les parties ne devraient pas limiter la prorogation de l'accord de cessez-le-feu à une courte période de temps, mais plutôt le proroger aussi longtemps qu'il le faut durant la poursuite des négociations entre les parties tadjikes, comme cela a été proposé précédemment par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et accepté uniquement par le Gouvernement du Tadjikistan. C'est pourquoi ma délégation, tout en exhortant les parties tadjikes à respecter effectivement les obligations émanant de l'Accord de Téhéran et à cesser immédiatement les hostilités, leur demande de proroger l'accord de cessez-le-feu pendant toute la durée des pourparlers.

En ce qui concerne les activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), ma délégation déplore que les observateurs militaires continuent d'être harcelés, que les parties limitent leur liberté de mouvement et que, faute de sécurité, les activités de la Commission mixte aient été interrompues. Nous espérons que les promesses du Gouvernement du Tadjikistan de garantir la sécurité des membres de l'opposition faisant partie de la Commission mixte et celle du personnel de la MONUT et sa liberté de mouvement se concrétiseront.

Ma délégation pense que malgré les obstacles rencontrés par la MONUT dans l'exécution de sa mission, sa présence contribue à la stabilisation au Tadjikistan grâce à ses activités de liaison avec les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, les forces frontalières russes et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et qu'elle continue à faciliter l'assistance humanitaire. Par conséquent, nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi et qui vise à proroger le mandat de la MONUT pour six mois.

Gardant à l'esprit le paragraphe 4 du projet de résolution, nous exprimons l'espoir que les parties tadjikes feront réellement preuve de leur volonté de paix, de démocratie et de réconciliation nationale et qu'elles pourront parvenir rapidement à un règlement politique global du conflit.

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant du Honduras des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Queta** (Guinée-Bissau) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole en séance officielle sous votre présidence, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la tête du Conseil de sécurité.

Nous sommes convaincus que grâce à votre compétence et à votre expérience diplomatique nos travaux seront couronnés de succès. Nous voudrions aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Qin Huasun, de la Chine, pour la manière efficace dont il a dirigé nos travaux pendant le mois de mai.

La situation au Tadjikistan demeure tendue parce que les parties au conflit ne respectent pas les obligations qu'elles ont assumées dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de Téhéran. À notre avis, aucun effort ne peut réussir si les parties tadjikes ne font pas preuve de bonne foi. La solution au problème de ce pays réside dans la volonté des parties de résoudre les divergences en entamant le dialogue politique aux fins de la réconciliation nationale.

Dans ce contexte, notre délégation est encouragée d'apprendre que le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie ont exprimé leur conviction que le conflit dans ce pays ne saurait être réglé par des moyens militaires. Nous avons aussi pris note du fait que les parties tadjikes

sont disposées à reprendre les pourparlers et qu'elles ont accepté la prorogation inconditionnelle de l'Accord de cessez-le-feu pour une nouvelle période de trois mois. Nous demandons donc aux parties de maintenir l'Accord de cessez-le-feu en vigueur pendant toute la durée des pourparlers intertadjiks, car nous pensons que cette mesure constituerait un élément important pour l'édification d'un climat propice pour le dialogue politique d'ensemble vers la réconciliation nationale et la promotion de la démocratie dans ce pays.

Mon gouvernement constate avec une profonde préoccupation l'aggravation de la situation au Tadjikistan, dont les rapports du Secrétaire général font état. Ma délégation estime que c'est aux parties tadjikes elles-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité de leurs divergences. Ce faisant, nous demandons aux parties de faire en sorte que la Commission mixte reprenne ses activités sans tarder et, dans ce sens, nous encourageons le Gouvernement tadjik à fournir toutes les garanties de sécurité nécessaires aux membres de l'opposition qui siègent à la Commission mixte.

La Guinée-Bissau attache une particulière importance au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Tadjikistan. Pour cela, nous regrettons les restrictions imposées par les parties tadjikes à la liberté de mouvement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Nous considérons que la coopération des parties avec la MONUT et avec les autres organisations internationales qui opèrent au Tadjikistan constitue une condition fondamentale pour la réalisation des actions humanitaires dans ce pays.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer la satisfaction de ma délégation pour les efforts inlassables que déploie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la Communauté d'États indépendants et tous ceux qui contribuent à la recherche de la paix au Tadjikistan. Nous nous félicitons aussi de la nomination de M. Gerd Merrem et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa tâche difficile.

La Guinée-Bissau votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi, en espérant qu'il apportera une lueur d'espoir dans l'impasse où se trouve le processus de réconciliation nationale au Tadjikistan.

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des aimables paroles qu'il m'a adressées.

**M. Wang Xuexian** (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise souhaite la bienvenue au représentant du Tadjikistan présent parmi nous aujourd'hui au Conseil de sécurité. J'ai écouté attentivement sa déclaration, qui constituera à n'en pas douter un élément positif des débats du Conseil sur le Tadjikistan.

Les parties tadjikes ont récemment accepté la prorogation de l'Accord de cessez-le-feu pour une nouvelle période de trois mois afin de créer un climat propice à la prompte reprise des négociations politiques. Nous avons relevé que les deux parties intéressées se préparaient en vue de la prochaine série de pourparlers politiques. La délégation chinoise s'en félicite.

Nous réaffirmons que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République du Tadjikistan doivent être respectées. Il est fondamental pour le règlement de la question tadjike que les parties intéressées résolvent leurs divergences par le biais de négociations pacifiques et parviennent à la réconciliation nationale. En tant que voisin du Tadjikistan, nous espérons sincèrement qu'il parviendra à réaliser la paix et la stabilité et à assurer le bien-être de son peuple.

Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général et ses Représentants spéciaux pour promouvoir un règlement politique d'ensemble de la question tadjike. La Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) a joué et continuera de jouer un rôle positif en s'acquittant de son mandat. Nous espérons que les deux parties intéressées coopéreront étroitement avec la MONUT en vue d'assurer la sécurité de son personnel et de permettre à celui-ci de travailler sans entraves.

Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général recommande que dans les circonstances actuelles la MONUT soit maintenue. Nous faisons nôtre cette recommandation et voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Il est dans la nature humaine d'aimer entendre des paroles agréables, et l'Ambassadeur Qin Huasun n'échappe pas à la règle. Je ne manquerais donc pas de transmettre à l'Ambassadeur Qin toutes les paroles aimables qui lui ont été adressées aujourd'hui.

**M. Larraín** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au représentant du Tadjikistan présent parmi nous.

Il y a six mois, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 1030 (1995), de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et de prier le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès réalisés vers un règlement politique d'ensemble du différend. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de ses rapports trimestriels établis conformément à cette résolution, dont le dernier en date (S/1996/412) a été soigneusement étudié par le Conseil et a servi de base au projet de résolution dont nous sommes aujourd'hui saisis.

Ma délégation ne peut cacher son découragement à l'annonce que non seulement aucun progrès n'a été enregistré pendant la période considérée mais aussi que la situation au Tadjikistan demeure très tendue et qu'elle s'est même gravement détériorée dans plusieurs régions. En même temps, les hostilités empêchent la poursuite des négociation politiques, ce qui fait que le processus de négociation est virtuellement dans l'impasse.

Nous tenons aussi à dire notre vive préoccupation devant les perpétuelles violations de l'Accord de cessez-le-feu de Téhéran de 1994, violations que nous rejetons fermement, de même que le fait que les conditions exigées pour le maintien du mandat de la Mission des Nations Unies n'ont pas été réunies, telles que la réalisation de progrès dans le processus de réconciliation nationale et la promotion de la démocratie, comme le Conseil l'a réclamé à maintes reprises.

Ma délégation a maintes et maintes fois fermement condamné le harcèlement et les restrictions à la liberté de mouvement imposés aux missions de paix des Nations Unies. C'est pourquoi nous tenons en l'occurrence à exprimer notre profonde inquiétude devant ce qui s'est passé et à rappeler aux parties que la sécurité du personnel civil et militaire de la Mission des Nations Unies au Tadjikistan doit être rigoureusement garantie.

De même, ma délégation est préoccupée par la situation humanitaire critique résultant du conflit. C'est la raison pour laquelle nous appuyons et louons les activités économiques et sociales qui sont menées par les Nations Unies sur le terrain et dont les populations les plus touchées bénéficient directement. Nous tenons par conséquent à souligner, à l'instar du Secrétaire général dans son dernier rapport, que la communauté internationale se doit de suivre de près les situations d'urgence qui continuent de se présenter et se manifestent par un chômage, une pauvreté et une famine à grande échelle.

De même, étant donné que nous sommes préoccupés par la situation humanitaire, ma délégation souligne l'importance qu'elle attache à l'appel lancé, dans le projet de résolution, aux parties tadjikes, pour qu'elles coopèrent pleinement avec le Comité international de la Croix-Rouge afin de faciliter l'échange de prisonniers et de détenus entre les deux parties.

Malgré le sombre tableau que présente la situation au Tadjikistan, nous estimons que le fait que les parties soient convaincues que la seule manière de régler le conflit tadjik est le dialogue politique est positif. Nous lançons donc un appel ferme aux autorités du Gouvernement et de l'opposition pour qu'elles traduisent leur position constructive en actes, et nous leur demandons instamment, par conséquent, de reprendre sans retard les négociations politiques et de s'engager à mettre en oeuvre l'accord de cessez-le-feu et à le proroger indéfiniment.

Nous croyons que le Conseil devrait recevoir sans tarder des signes tangibles de l'intention des parties de faire progresser le processus de paix. Cette attitude serait conforme à la volonté manifestée à maintes reprises, et ratifiée maintenant par le Conseil de sécurité, de continuer de coopérer et d'appuyer le règlement de ce conflit.

Conformément à ce qui précède, ma délégation votera pour le projet de résolution qui proroge pour une nouvelle période de six mois la Mission au Tadjikistan.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre ferme appui et notre reconnaissance au Représentant spécial, M. Gerd Merrem, et à tout le personnel militaire et civil de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), qui s'acquittent de leurs tâches dans des conditions extrêmement difficiles.

**M. Wisnumurti** (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Nous sommes convaincus que grâce à vos qualités de diplomate et à votre vaste expérience, vous dirigerez efficacement le Conseil. Ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec vous et avec votre délégation.

Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Qin Huasun de la Chine pour la manière remarquable dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation voudrait également remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la situation au Tadjikistan, contenu dans le document S/1996/412. La poursuite des combats, la dégradation des conditions humanitaires de la population civile et la rupture des pourparlers d'Achkhabad, dont parle le Secrétaire général, sont réellement alarmantes. Nous demandons à toutes les parties de cesser immédiatement les combats, en particulier à Tavildara, et de permettre à la population civile de retourner dans la paix et la sécurité dans leurs foyers. C'est pourquoi nous nous félicitons des déclarations du Président Rakhmonov et de M. Nuri, indiquant qu'ils acceptent une prorogation de l'accord de cessez-le-feu. Les nouvelles selon lesquelles les parties sont sur le point d'accepter de reprendre les pourparlers intertadjiks début juillet, sont également encourageantes. Nous sommes heureux de noter que la situation dans le reste du pays demeure généralement calme, bien que la situation qui règne à Leninabad soit devenue potentiellement explosive à la suite de protestations massives et de l'intervention du Gouvernement qui s'en est suivie.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gerd Merrem, lors de sa récente mission dans la région, et nous espérons qu'elle portera bientôt ses fruits et ramènera les parties à la table des négociations.

Lors de déclarations récentes, le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie ont reconnu que seule un règlement politique du conflit ramènera une paix et une stabilité durables au Tadjikistan. Nous regrettons profondément les restrictions à la liberté de mouvement imposées par les parties à la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Tout en nous félicitant des assurances données récemment par le Président Rakhmonov selon lesquelles les restrictions seront levées, nous sommes préoccupés de ce que rien de concret n'ait été fait jusqu'à présent dans ce sens. Nous demandons à toutes les parties de coopérer avec la MONUT.

Compte tenu de la situation qui prévaut au Tadjikistan, il est évident que le rôle de la MONUT reste important. Nous prenons note du fait que le Gouvernement du Tadjikistan a souligné l'importance de la présence continue de la MONUT dans le pays. C'est pourquoi ma délégation appuie la prorogation du mandat de la MONUT pour une nouvelle période de six mois, comme l'a proposé le Secrétaire général, et elle votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Pour terminer, ma délégation tient à rendre hommage à M. Darko Silovic, qui est sur le point de quitter le poste de chef de mission de la MONUT, pour le bon travail qu'il a fait. Nous tenons également à remercier le général de brigade Hassan Abaza et le personnel de la MONUT des efforts inlassables qu'ils ont déployés dans des conditions réellement difficiles et dangereuses. Enfin, nous tenons à souhaiter la bienvenue à M. Gerd Merrem, dans son double rôle de nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et de chef de mission de la MONUT.

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/430.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1061 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**Mme Albright** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis se félicitent du rapport franc et détaillé du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan et appuient la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour une nouvelle période de six mois. Ce faisant, nous aimerions cependant souligner notre grave préoccupation face à la détérioration de la situation militaire au Tadjikistan et à l'absence continue de progrès dans les pourparlers intertadjiks menés avec la médiation des Nations Unies.

Comme le Secrétaire général le note dans son rapport, le Gouvernement tadjik et les forces d'opposition sont maintenant engagés dans les combats les plus graves que le

pays ait connu depuis la fin de la guerre civile de 1992. Les deux parties continuent d'affirmer leur attachement au cessez-le-feu en vigueur mais, en pratique, ils ont renforcé leurs troupes, mené des offensives et des contre-offensives et ne semblent guère disposés à mettre un terme à cette spirale dangereuse. Certains rapports indiquent également que des régions du nord de l'Afghanistan ont été bombardées ou pilonnées ces derniers mois, apparemment dans le cadre du conflit tadjik. Nous prions instamment et dans les termes les plus énergiques, les deux parties de mettre fin aux combats maintenant et de respecter strictement les dispositions du cessez-le-feu.

L'absence de progrès dans les pourparlers de paix est également un problème grave. Les deux dernières sessions de pourparlers semblent guère avoir permis de progresser vers un règlement du conflit, malgré les meilleurs efforts de l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Píriz-Ballón. Nous sommes consternés par l'apparente incapacité des deux parties jusqu'à présent à se mettre d'accord même sur des mesures de confiance, telles que l'échange de prisonniers.

Un des éléments clefs d'une réconciliation nationale serait la reprise des travaux de la Commission mixte chargée de la surveillance de l'accord de cessez-le-feu. Nous appuyons l'appel lancé dans la résolution à l'Opposition tadjike unie d'accepter les garanties de sécurité écrites proposées récemment par le Gouvernement. En même temps, nous demandons instamment au Gouvernement d'intensifier son enquête sur l'enlèvement, le 24 février, du Coprésident de la Commission mixte appartenant à l'opposition, qui manque toujours à l'appel.

Les deux parties doivent également respecter leur engagement de lever tous les obstacles à la liberté de mouvement des observateurs de la MONUT et de leur accorder l'accès sans entrave aux zones où des violations du cessez-le-feu ont pu se produire. Le Secrétaire général indique que les activités de la MONUT ont été gravement gênées par les deux parties. Cela semble remettre en question l'attachement des parties à la mission de la MONUT.

Nous saluons le nouveau Représentant spécial, M. Merrem, et louons les efforts intensifs qu'il déploie pour la reprise de la prochaine série de pourparlers le plus tôt possible. Nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas été en mesure d'accepter l'invitation de M. Merrem d'entamer les pourparlers le 17 juin. Nous croyons comprendre que les pourparlers pourraient avoir lieu dans la première moitié de juillet, et nous exhortons les parties tadjikes à ne pas laisser passer cette date.

Enfin, je voudrais souligner que mon gouvernement appuie fermement l'adoption de cette résolution appelant à un examen de l'avenir de la MONUT au Tadjikistan au cas où les perspectives du processus de paix ne s'amélioreraient pas durant la période du mandat. La présence de la MONUT au Tadjikistan est une manifestation concrète de la volonté de la communauté internationale d'aider les parties tadjikes à réaliser la paix et la réconciliation nationale. Cependant, la MONUT ne peut être véritablement efficace que si les parties elles-mêmes renouvellent leur engagement à l'égard de ces objectifs.

**M. Matuszewski** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Je voudrais vous assurer de la pleine coopération et de tout l'appui de la délégation polonaise. Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Qin, de la Chine, pour l'excellente manière dont il a présidé les travaux du Conseil au mois de mai. Nous remercions également tous les membres de sa délégation.

La délégation polonaise a voté pour la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Nous sommes convaincus que la présence continue au Tadjikistan de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) contribuera à la stabilisation du pays et aidera les parties dans les efforts qu'elles font pour résoudre pacifiquement le conflit.

Notre approche de la prorogation du mandat de la MONUT est également fondée sur certains signaux encourageants, bien que faibles et contradictoires, émanant du Tadjikistan. Je veux parler de l'engagement renouvelé des dirigeants des deux parties de parvenir à un règlement politique du conflit. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que le Gouvernement et l'opposition semblent être prêts à reprendre les pourparlers intertadjiks. La décision du Gouvernement et de l'opposition de proroger le cessez-le-feu a également influencé notre position sur la résolution, bien que les parties doivent encore démontrer leur bonne foi à cet égard.

Cela m'amène à faire quelques autres observations. En discutant de la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUT, les membres du Conseil de sécurité ont fait un certain nombre d'observations sévères sur les derniers événements au Tadjikistan. Certains de ces événements sont particulièrement troublants. Les combats à grande échelle qui se déroulent actuellement provoquent d'immenses souffrances ainsi que des pertes humaines et matérielles importantes. Selon le Secrétaire général, la

situation actuelle au Tadjikistan est la pire que l'on ait vue depuis la fin de la guerre civile de 1992.

Les parties au conflit semblent ne pas entendre les appels et les demandes du Conseil de sécurité qui figurent dans les deux déclarations présidentielles sur le Tadjikistan, publiées respectivement en mars et en mai de cette année. Cela est vrai, par exemple, de l'attitude des parties à l'égard de la MONUT, laquelle a entraîné une restriction de la liberté de mouvement du personnel de la MONUT ainsi que l'absence de conditions de sécurité adéquates. Nous espérons une amélioration immédiate de cette situation.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en vue d'aider les parties à avancer sur la voie difficile conduisant à la paix et à la réconciliation. Je voudrais également remercier le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gerd Merrem, pour ce qu'il a déjà fait depuis sa récente nomination et l'assurer de notre appui dans ses efforts futurs. Enfin, et ce n'est pas le moins, je voudrais exprimer notre reconnaissance au personnel de la MONUT et à ses partenaires des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants.

Tels sont les commentaires que voulait faire la délégation polonaise en plus de la déclaration faite par l'Italie au nom de la présidence de l'Union européenne, déclaration à laquelle ma délégation s'est associée.

**Le Président** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Égypte.

La délégation de l'Égypte voudrait tout d'abord exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport en date du 7 juin. Nous remercions également l'ex-Envoyé spécial du Secrétaire général, qui s'est acquitté de sa tâche de façon excellente.

Ma délégation a appuyé la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour les raisons suivantes.

Premièrement, le Gouvernement égyptien est préoccupé par la sérieuse détérioration de la situation au Tadjikistan. Mon gouvernement est convaincu de la nécessité urgente, pour les parties, de respecter sincèrement et de bonne foi les engagements auxquels elles ont souscrit, et notamment de la nécessité d'une prompte reprise, sans plus de délai, des pourparlers intertadjiks en vue de parvenir à un règlement pacifique dès que possible.

Deuxièmement, toutes les hostilités doivent cesser immédiatement et toutes les parties doivent respecter pleinement l'Accord de Téhéran sur un cessez-le-feu temporaire et tous les autres engagements auxquels elles ont souscrit, notamment la prorogation du cessez-le-feu durant toute la durée des pourparlers intertadjiks. Cela facilitera la réalisation d'un règlement pacifique ainsi que l'instauration d'un climat de confiance mutuelle entre les parties.

Troisièmement, malgré les restrictions imposées à la liberté de mouvement du personnel de la MONUT et les menaces à sa sécurité, la possibilité, pour la Mission, de continuer d'exécuter sa tâche est essentielle à la création d'un climat propice à la reprise des pourparlers et aux efforts visant à trouver un règlement pacifique. Nous réaffirmons à cet égard la nécessité pour les deux parties d'assurer la liberté de mouvement du personnel de la Mission et sa sécurité maximum.

Ayant appuyé la résolution sur la prorogation du mandat de la MONUT, ma délégation voudrait réaffirmer l'importance qu'elle attache à un examen approfondi et global de la situation à la fin du nouveau mandat de la Mission, et notamment à une évaluation du sérieux avec lequel les parties se sont efforcées d'aboutir à un règlement pacifique.

Pour terminer, ma délégation voudrait remercier M. Darko Silovic, ancien Chef de mission de la MONUT, de ses efforts remarquables qu'il a déployés. Ma délégation voudrait également saluer M. Gerd Merrem, Représentant spécial du Secrétaire général, et lui souhaiter plein succès possible dans sa tâche.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 50.*